



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 Lyon

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <https://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°517 DU JEUDI 26 AOUT 2021

PROTOCOLE DES COMPETITIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES ET PASS SANITAIRE

En complément de l'article paru sur le site internet du District, vous trouverez à la fin de ce PV le PV du COMEX du 20 août 2021 contenant toutes les décisions relatives à la mise en application des dispositions légales, au regard notamment de l'utilisation du Pass sanitaire, dans le cadre de la reprise des compétitions gérées par la FFF, les Ligues et les Districts.



PARTICIPATION AU FAR

Rappel aux clubs qui n'ont pas encore envoyé leur demande de participation au FAR. Tous les clubs ont reçu un mail avec le document à compléter, vous le trouverez également sur notre site internet.

Attention, vous avez jusqu'au mardi 31 août 2021 pour nous retourner par mail le document. Passé ce délai, les Clubs ne pourront plus obtenir l'aide du FAR.

CALENDRIER DEBUT DE SAISON

AG DES GROUPEMENTS

■ AG BEAUJOLAIS : vendredi 3 septembre 2021 à 19 h 00 - ST ETIENNE DES OULLIERES

■ AG BREVENNE : samedi 11 septembre 2021 à 9 h 00 - CHAPONOST

■ AG SAONE METROPOLE : mercredi 8 septembre 2021 à 19 h 00 - ST DIDIER DE FORMANS

■ AG LYON METROPOLE : jeudi 9 septembre 2021 à 19 h 00 - FC LYON (STADE EBRARD)

■ AG VALLEE DU RHONE : vendredi 10 septembre 2021 à 19 h 00 - CHAMAGNIEU

AG FUTSAL : samedi 28 août 2021 à 10 h 00 - DISTRICT



SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03
secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 23 août 2021

Secrétaire Général : Serge GOURDAIN - **Secrétaire Générale Adjointe** : Martine GRANOTTIER

Présents : Serge GOURDAIN et Martine GRANOTTIER

INFORMATION AUX HONORAIRES DU DISTRICT

Charles CHERBLANC Président de l'association des Honoraires nous informe :

L'Assemblée Générale de l'Association des Honoraires de notre District aura lieu le **Samedi 02 Octobre 2021 à 10h00** au siège du District de Lyon et du Rhône de Football.

L'ordre du jour de l'AG des Honoraires :

- 09h30 - Accueil et émargements des adhérents
- 10h00 - Ouverture de l'AG par le Président de l'Amicale
 - Accueil et mot du Président du DLR **Arsène MEYER**
 - Compte rendu saison 2020/2021 (Cherblanc)
- 10h50 - Compte rendu financier du trésorier de l'Amicale (Richard)
- 11h00 - Projets 2021/2022 et questions diverses
- 11h30 - Clôture de l'AG 2020/2021

Vins d'honneur

Communications supplémentaires :

Cotisations 2021/2022 vingt Euro (20€)

Merci de confirmer votre présence à l'AG avant le 15 septembre 2021 :

. Par téléphone au 06 13 66 16 47 ou 04 74 60 76 55

. Par email à l'adresse du DLR à l'attention de l'Amicale des Honoraires

COURRIER

Demande de Candidature pour la Commission de Discipline du District :

Monsieur **Bruno BENOIT** dirigeant à L'Olympique de Rillieux

TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 23 août 2021

Trésorier : Michel BLANCHARD - Trésorier Adjoint : Franck BALLANDRAS

RELEVÉ DE COMPTE N°2 SAISON 2020/2021

Nous vous rappelons que les relevés de compte n°2 qui soldent la saison 2020/2021 ont été envoyés à tous les trésoriers en date du 12/07/2021. La date de règlement était initialement au 19/08/2021. Un délai supplémentaire est accordé jusqu'au 2/09/2021. Tous les clubs ci-dessous doivent se mettre à jour de trésorerie rapidement pour pouvoir commencer le championnat.

CLUBS LIBRES	
504252	CHASSE GROUPE SPORTIF
532336	A.S.A VILLEURBANNE
533363	ST PRIEST ENTENTE SPORTIVE
541676	COMORIENS DE LYON F.C
549420	GRIGNY FOOTBALL CLUB
549463	RHONE-SUD FC
551702	VETERANS COLOMBIER SAUGNIEU AMICAL
582754	ASSOCIATION SPORTIVE D'AVENIR

CLUBS LOISIRS	
564084	ATHLETICO ST PRIEST
847311	LYON DU CRAMPON 97 (LDC 97)
849801	SAINT POTHIN FC
852153	AIL MANISSIEUX MI-PLAINE LA FOUILLO
863948	AS LIORIS
882496	FC COSTAUDS
890614	ASC MEDITERRANNEE

CLUBS FUTSAL	
563893	ATHLETIC CLUB D'OULLINS
564190	VAULX UNITED
581032	BIURG LES VALENCE FUTSAL
581559	AS DES SOURDS DE VAULX EN VELIN
582080	COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMBES SAONE
582084	US FUTSAL ST FONTS
582476	FC DEPORTI'VAULX

CLUBS ENTREPRISES	
682043	AS DHL LYS
690450	SPARTAK

COMMISSION DES COUPES

Tél 04 72 76 01 29
coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 23 août 2021

Président : Bernard COURRIER

Membres CD : Serge GOURDAIN, Lakhdar TOUATI, Roland BROUAT

Membres : Alain BARBIER – Gilbert BOUTEYRE – Maurice MOURROZ – Pascal PEYRAUD – Noé TEDIM DA SILVA RIOS – Xavier MARTI

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER : 06/78/73/69/47

➡ COUPE SENIORS

Demi-finales de la coupe Séniors :

FC VENISSIEUX - FC LYON samedi 28/08/21 à 18h00

FC GERLAND - FC ST-CYR MT D'OR mercredi 1^{er} septembre à 20h00

La finale de la coupe Seniors est prévue le samedi 4 septembre 2021 à 17h00 sur le site de Chazay d'Azergues.

➡ COUPE VIAL

Finale de la coupe Vial (féminines) :

ENT GENAS-SCL 2 - SUD LYONNAIS FOOT 2

La finale de la coupe Vial est prévue le samedi 4 septembre 2021 à 14h30 sur le site de Chazay d'Azergues.

➡ COUPE VETERANS

Demi-finales de la coupe Vétérans :

UGA DECINES - FC MENIVAL

FEYZIN CBE - US MEYZIEU

Ces demi-finales sont programmées le vendredi 17 septembre 2021 à 19h30.

La finale de la coupe vétérans est prévue le samedi 25 septembre 2021 à 17h00 sur le site de ES ST-PRIEST.

COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUNES

Tél 04 72 76 01 24
technique@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 23 août 2021

Président : M. Christian SCHEIWE

Membres : Benoît SUBRIN (C.T.D) : 06 98 70 23 49 - Landry NDZANA (CTD) : 06 68 03 04 48 - Jérôme HERNANDEZ (CDFA) - Mathieu FOIS (CTD DAP) - Elabo ELLOH (E.S) - Rachida MAJRI (ES) - Thierry PESTRITTO (ES)

Secrétaire : Khadija (04.72.76.01.24)

➡ FORMATIONS DE CADRE AOUT/SEPTEMBRE

(Les « pré inscriptions » se font en ligne hormis les formations « STAPS », responsable technique et « Inscription à une certification » qui se font par « Dossier Papier ». Les documents sont téléchargeables sur notre site)

Pass sanitaire : exigé sur toutes nos formations et actions

Futsal Initiation : Du lundi 30 au mardi 31 Août 2021 (à Neuville S/Saône)

Listing des stagiaires :

STAGIAIRES	CLUB
BRICHE JEROME	GOAL FUTSAL CLUB
DAHMAN kais	A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN
DEQUESNE FABIEN	CHASSIEU DECINES F.C.
DUCREUX PATRICK	GOAL FUTSAL CLUB
FERHAT Idris	A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN
HAMDAOUI JESSYM	LYON MOULIN A VENT
HUMBERT OLIVIER	OLYMPIC SATHONAY-CAMP FOOTBALL
JILALI HOUARI	SPORTING CLUB DE LA REVOLÉE
KHATRA HAKIM	LYON MOULIN A VENT
LASSALLE MIKAEL	GOAL FUTSAL CLUB
LEHOUAR Younes	A. S. MARTEL CALUIRE
MILLOU Loïc	CHASSIEU DECINES F.C.
SAUGEY VALENTINE	GOAL FUTSAL CLUB
TAN MARTIN	LYON - LA DUCHERE
THEROND LUCAS	GOAL FUTSAL CLUB
VICENTE RAPHAEL	CHASSIEU DECINES F.C.

FFF1 et FFF2 STAPS (formation initiale) : 30-31 août au 2-3 septembre 2021 (Doua)

STAGIAIRES	CLUB
BALME LUCAS	F. C. SERRIERES DE BRIORD - VILLEBOIS
BONNIER AMELIEN	LYON - LA DUCHERE
DIEREMAN GAETAN	F.C. CHAPONNAY MARENNES
FERNANDEZ LUCA	EVEIL DE LYON
GAUTHIER LEA	ESSOR BRESSE SAONE
GOMES MAXANCE	LYON CROIX ROUSSE F.
GONCALVES JOSUA	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ
HANNIET LUDOVIC	F.C. STE FOY LES LYON
STAGIAIRES	CLUB
BALME LUCAS	F. C. SERRIERES DE BRIORD - VILLEBOIS
BONNIER AMELIEN	LYON - LA DUCHERE
DIEREMAN GAETAN	F.C. CHAPONNAY MARENNES
FERNANDEZ LUCA	EVEIL DE LYON
GAUTHIER LEA	ESSOR BRESSE SAONE
GOMES MAXANCE	LYON CROIX ROUSSE F.
GONCALVES JOSUA	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ
HANNIET LUDOVIC	F.C. STE FOY LES LYON

➡ RASSEMBLEMENTS DE DETECTION

Les journées :

- Mercredi 25 août à Vaulx en Velin (7h30 – 17h30) = Challenge U17-U16
- Samedi 28 août Chassieu (7h30 – 17h30) = Challenge U15

➡ FICHE CLUBS

Pour la saison 2021-2022, nous demandons à nos clubs de renseigner leur équipe technique directement sur le lien suivant : <https://forms.gle/B5nCcHHHQzAZHSmv9> avant le 17 septembre

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 23 août 2021

Président : Lakhdar TOUATI.

Vice-Président : Alain BARBIER.

Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER.

Membres : Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO, Gabriel FAVRE.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB, Robert DI RIENZO, Gabriel FAVRE.

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12

➡ MESSAGES TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 23 Août 2021 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 27,28 et 29 Août 2021. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 23 Août 2021 à 16 h jusqu'au Lundi 30 Août 2021 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 03,04 et 05 Septembre 2021. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 10,11 et 12 Septembre 2021.

➡ ENGAGEMENTS DERNIERES DIVISIONS

La date limite des **engagements pour les dernières divisions du DLR** (Séniors D5 / U20 D2 / U17 D4 / U15 D4 et Vétérans) est fixée au **Dimanche 05 Septembre 2021**

➡ CHAMPIONNAT 2021/2022

Séniors D3 Poule A : VILLEURBANNE ASA 2 (532336) remplace FC TARARE 1 (500319).

Séniors D3 Poule B : FC TARARE 1 (500319) remplace VILLEURBANNE ASA 2 (532336).

➡ ATTESTATION D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

RAPPEL :

Nous invitons tous les clubs à nous envoyer une attestation d'éclairage à jour avant le 30 Août 2021.

➡ PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération. Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.

La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.

➡ ENTENTES 2021/2022

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente**.

L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.

Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District.

Les ententes de la saison 2020/2021 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.

Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

CLUB SUPPORT :

<u>FC CHAZAY (554474)</u>	<u>FC SUD AZERGUES</u>	<u>U15</u>	<u>Ent Val d'Azergues</u>
<u>SUD AZERGUES F. (563771)</u>	<u>FC CHAZAY</u>	<u>U17</u>	<u>Ent Val d'Azergues</u>
<u>SUD AZERGUES F. (563771)</u>	<u>FC CHAZAY</u>	<u>U20</u>	<u>Ent Val d'Azergues</u>
<u>HAUTS LYONNAIS (563791)</u>	<u>HAUTE BREVENNE FOOT</u>	<u>U 20</u>	<u>Entente Hts Lyonnais/Hte Brévenne</u>
<u>FC RONTALON (550463)</u>	<u>AS SOUCIEU EN JARREST</u>	<u>Séniors</u>	<u>Entente FC Rontalon</u>
<u>FC RIVE DROITE (550077)</u>	<u>CS REYRIEUX</u>	<u>U13</u>	<u>Ent FCRD/CSR</u>
<u>FC RIVE DROITE (550077)</u>	<u>CS REYRIEUX</u>	<u>U15</u>	<u>Ent CSR/FCRD</u>
<u>FC RIVE DROITE (550077)</u>	<u>CS REYRIEUX</u>	<u>U17</u>	<u>Ent CSR/FCRD</u>
<u>FC RIVE DROITE (550077)</u>	<u>CS REYRIEUX</u>	<u>U20</u>	<u>Ent FCRD/CSR</u>
<u>CS NEUVILLE (504275)</u>	<u>GOS COUZON</u>	<u>U15</u>	<u>Ent Neuville/Couzon</u>
<u>F. DE FONTAINES (504228)</u>	<u>O. SATHONAY</u>	<u>Séniors D2 et D3</u>	<u>Entente Fontaines/Sathonay</u>
<u>O. SATHONAY (504502)</u>	<u>F. DE FONTAINES</u>	<u>U20</u>	<u>Ent Sathonay/Fontaines</u>
<u>O. SATHONAY (504502)</u>	<u>F. DE FONTAINES</u>	<u>U17</u>	<u>Ent Sathonay/Fontaines</u>
<u>AS SORNINS REUNIS (528944)</u>	<u>AS PROPIERES</u>	<u>U15</u>	<u>Ent St-Igny-Propières</u>
<u>AS SORNINS REUNIS (528944)</u>	<u>AS PROPIERES</u>	<u>Séniors</u>	<u>Ent St-Igny-Propières</u>
<u>FC SAVIGNY (519026)</u>	<u>AM ST PIERRE MINEURS</u>	<u>U15</u>	<u>Ent ASMSP/Savigny</u>
<u>AM ST PIERRE MINEURS (504621)</u>	<u>FC SAVIGNY</u>	<u>U17</u>	<u>Ent ASMSP/Savigny</u>
<u>FC SAVIGNY (519026)</u>	<u>AM ST PIERRE MINEURS</u>	<u>U13</u>	<u>Ent ASMSP/Savigny</u>
<u>AM ST PIERRE MINEURS (504621)</u>	<u>FC SAVIGNY</u>	<u>U9 à U11</u>	<u>Ent ASMSP/Savigny</u>
<u>ST ALBAN DE ROCHE SP (511777)</u>	<u>CS VAULXOIS</u>	<u>U15</u>	<u>Ent St-Alban/Vaulxois</u>
<u>CS VAULXOIS (530367)</u>	<u>ST ALBAN DE ROCHE SP</u>	<u>U17</u>	<u>Ent Vaulxois/St-Alban</u>

<u>GOS COUZON (541518)</u>	<u>FC RIVE DROITE</u>	<u>Fém Séniors à 8</u>	<u>Ent Couzon/Rive Droite</u>
<u>MUROISE FOOT (522883)</u>	<u>EVS GRENAY</u>	<u>Futsal</u>	<u>Ent Muroise foot/Grenay</u>
<u>BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS (551384)</u>	<u>FOOT TROIS RIVIERES</u>	<u>U9 Féminines</u>	<u>Ent Féminines Saône-Beaujolais</u>
<u>BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS (551384)</u>	<u>FOOT TROIS RIVIERES</u>	<u>U11 Féminines</u>	<u>Ent Féminines Saône-Beaujolais</u>
<u>HAUTE BREVENNE FOOT (553724)</u>	<u>HAUTS LYONNAIS</u>	<u>Fém Séniors à 11</u>	<u>Ent Hte Brévenne/Hts Lyonnais</u>
<u>FC TARARE (500319)</u>	<u>VALSONNE</u>	<u>U11</u>	<u>Ent Pays Tararien</u>
<u>FC TARARE (500319)</u>	<u>VALSONNE ASVS et ST ROMAIN DE POPEY</u>	<u>U13, U15, U17</u>	<u>Ent Pays Tararien</u>
<u>HAUTE BREVENNE FOOT (553724)</u>	<u>LA GIRAUDIÈRE</u>	<u>U15, U17</u>	<u>Ent Hte Brévenne/ la Giraudière</u>
<u>FOOT TROIS RIVIERES (560196)</u>	<u>BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS</u>	<u>U18 Féminines à 11</u>	<u>Ent Femines Saône Beaujolais</u>
<u>FC RHONE SUD (549463)</u>	<u>FC TARTARAS</u>	<u>U15</u>	<u>Ent Rhône Sud / Tartaras</u>
<u>FC RHONE SUD (549463)</u>	<u>FC TARTARAS</u>	<u>U17</u>	<u>Ent Rhône Sud / Tartaras</u>
<u>AS SORNINS REUNIS ST IGNY VERS (528944)</u>	<u>OUROUX + PROPIERES</u>	<u>U7, U11</u>	<u>Ent Ht Beaujolais</u>
<u>AMS LA GROSNE OUROUX (527623)</u>	<u>ST IGNY VERS + PROPIERES</u>	<u>U9, U13</u>	<u>Ent Ht Beaujolais</u>
<u>CHANDIEU-HEYRIEUX (582234)</u>	<u>FC SEVENNE</u>	<u>Fém. U18</u>	<u>Ent ACH/Sevenne</u>
<u>Dombes Saône Vallée BAVAGS FUTSAL (582080)</u>	<u>FC VILLEFRANCHE</u>	<u>Futsal</u>	<u>FC Villefranche/Bavags</u>
<u>FOOT TROIS RIVIERES (560196)</u>	<u>BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS</u>	<u>U15 Féminines à 8</u>	<u>Ent Fem Saône Beaujolais (EFSB) - AIN</u>

➡ HOMOLOGATION DE TOURNOI

581381 FC COLOMBIER SATOLAS - U12 U13 le 04/09/2021

523825 FC VAL LYONNAIS – U12 U13 le 12 et 13/09/2021

COMMISSION FEMININE

Tél 04 72 76 01 10

feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 23 août 2021

Présents : Mr CATHELAND.

Excusées : Mmes CHAUVOT. VERGUET. DI RIENZO. PLATROZ.

➡ AG DE DEBUT DE SAISON 2021/2022

IMPORTANT !!!!! : SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021 de 9 h30 à 12 heures au district de Lyon et du Rhône de Football.

ATTENTION : Limité à deux personnes par Club.

➡ INFORMATIONS POUR TOUTES MODIFICATIONS DES RENCONTRES

ATTENTION : LA COMMISSION FEMININE NE PRENDRA PLUS EN CHARGE LES CHANGEMENTS D'HORAIRE, DE LIEU, ETC....SAUF EN DEBUT DE SAISON POUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES A DOMICILE. VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT PASSER PAR FOOTCLUBS.

➡ FEMININES SENIORS D1 A 11

Attention !! Peuvent évoluer dans cette catégorie : 2 U18F (née en 2004), 1 U17F (née en 2005), **0 U16F** (née en 2006).

Poule Unique

10 Clubs engagés à ce jour : Villefranche Fc 1, A.S. St Martin en Haut 2, O. St Genis Laval 1, Ent. Scl/Esga 2, Vaulx Olympique 1, Chassieu Décines F.C. 2, Sud Lyonnais F 2013 2, Chaponnay Marennes 1, Muroise Foot 1, Caluire F. Filles 1968 2.

Début du Championnat le 26/09/2021

Seniors D2 A 11 Phase 1

Inscription sur FOOTCLUBS : Date limite d'engagement le 29 août 2021.

Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.

18 Clubs engagés : Ent. Cascol/Ménival 1, St Priest 1, Lyon football Fc 2, St Amplepuisien 1, La Giraudière 1, F.C. Pontcharra St Loup 2, U.S. Millery Vourles 1, L'arbresle Fcp 1, L'Arbresle Fcp 2, Colombier Satolas Fc 1, Chandieu-Heyrieu As 1, S.C.B.T.P. 1, Goal Féminines Chazay 2, Usel Foot 1, Savigny F.C 1, A.S.E.F 1 (Ass. Ecully/Limonest/Dardilly/St Didier), A.S.Univ. Lyon 1, F.C. Gerland Lyon 1.

➡ FEMININES SENIORS D1 A 8

Attention !! Peuvent évoluer dans cette catégorie : 2 U18F (née en 2004), 1 U17F (née en 2005), **0 U16F** (née en 2006).

Inscription sur FOOTCLUBS : Date limite d'engagement le 29 août 2021.

Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.

9 Clubs engagés : Craponne As 1, Am. S. De Diemoz 1, Manissieux As 1, Entente Féminine Couzon/Rive Droite 1, F.C. Croix Roussien 1, C.S. Vaulxois 1, F.C. Gerland Lyon 1, St Alban Sp 1, MDL Foot 1 (Mont du Lyonnais Foot).

➡ FEMININES U18 D1 A 11

Attention !! Peuvent évoluer dans cette catégorie : U18F (née en 2004), U17F (née en 2005), U16F (née en 2006), **3 seulement U15F** (née en 2007).

Inscription sur FOOTCLUBS : Date limite d'engagement le 29 août 2021.

Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.

17 Clubs engagés : St Priest As 2, Craponne As 1, A.S. St Martin en Haut 1, O. St Genis Laval 1, Essor Bresse Saône 1 (Ain), F.C. Pontcharra St Loup 1, Sud lyonnais F 2013 1, GFC (Goal Féminines Chazay) 2, Savigny 1, Ent. Scl/Esga 2, Venissieux Fc 1, Usel Foot 1, Ent. Ach Chandieu Heyrieux A.S/FC Sevenne 1, Bresse Foot 01 1 (Ain), EFSB 1 (Ent. Féminine Saône Beaujolais) (Foot Trois Rivières) (Ain), F.C. Ste Foy Les Lyon 1, A.S.E.F 1 (Ass. Ecully/Limonest/Dardilly/St Didier).

➡ FEMININES U18 D1 A 8

Attention !! Peuvent évoluer dans cette catégorie : U18F (née en 2004), U17F (née en 2005), U16F (née en 2006), **3 seulement U15F** (née en 2007).

Inscription sur FOOTCLUBS : Date limite d'engagement le 29 août 2021.

Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.

7 Clubs Engagés : Eveil de Lyon 1, Am. Laiq. Moins 1, Oyonnax Pvcf 1, Fcso 69 1, Vaulx en Velin 1, F.C. Franc Lyonnais 1, Meyzieu 1.

➡ FEMININES U15 D1 A 8

Attention !! Peuvent évoluer dans cette catégorie : U15F (née en 2007), U14F (née en 2008), **3 seulement U13F** (née en 2009).

Inscription sur FOOTCLUBS : Date limite d'engagement le 29 août 2021.

Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.

26 Clubs engagés : Asvel Villeurbanne F 1, Villefranche Fc 1, St Priest As 1, Lyon Football Fc 1, O. St Genis Laval 1, Sporting club Lyon 1, Eveil de Lyon Fem 1, Domtac Fc 1, F.C. Pontcharra St Loup 1, F.C Bords de Saône 1, U.S. Millery Vourles 1, Chassieu Décines F.C. 1, F.C. Franc Lyonnais 1, Sud Lyonnais F 2013 1, C.F.F. 1968 1, FC Reneins Vauxonne 1

(Fcrv), Goal Féminines Chazay 1 (GFC), Ev.S. Genas Azieu Fe 1, Vénissieux Fc 1, Vénissieux Fc 2, F.C. Gerland 1, Ach 1 (Association Chandieu-Heyrieux), A.S.E.F. 1, F.C. Ste Foy les Lyon 1, USVJ 1 (U.S. Vilette d'Anton/Janneyrias), Meyzieu 1.

➡ FEMININES U13

9 Club engagé : S.C.B.T.P. 1, F.C. Mont Brouilly 11, A.S.E.F. 1, CFF 1968 1, Chassieu Décines F.C. 1, Et.S. Lierguoise 1, Evs Genas Azieu Fem. 6, Eveil de Lyon Fem 9, F.C. Ste Foy les Lyon Fe 1,

➡ FEMININES U11

9 Club engagé : Eveil de Lyon 1, Chassieu Decines F.C 5, Sc De Lyon 5, F.C. Franc Lyonnais 1, A.S.E.F. 1, Villefranche 5, Muroise F/St Bonnet 1, Ach 11 (Association Chandieu-Heyrieux), F.C. Ste Foy les Lyon 1,

➡ COUPE DE LYON ET DU RHONE VIAL

Finale le 04 septembre 2021 à 14H30 qui opposera Ent. SCL/ESGA 2 contre Sud Lyonnais F 2013 2 au stade de Chazay d'Azergues

COMMISSION FUTSAL

Tél 04 72 76 01 07

futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 23 août 2021

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Membres de la commission : M. Lionel POIRIER, M. Bernard LACHAPELLE, M Habi LARIBI, M.Thierry BOLZE

➡ AVIS A TOUS LES CLUBS

Les courriers concernant le FUTSAL doivent être adressés par mail à cette commission : futsal@lyon-rhone.fff.fr

➡ COURRIERS

Villefranche/CCDSV : entente , le club s'appellera FC Villefranche Bavags

Martel Caluire : D2 ,poule A , à domicile à 17 h

Muroise / Grenay : D2 ,poule B : matches à domicile à 14h30 - D1 : à 17 h

Caluire 2 : D1 , le dimanche à 12h30 , gymnase Cuzin , sauf les 2 premières rencontres , contre Nouvelle Génération (3/10) et Chavanoz2 (24/10) gymnase Senard

Vaugneray : D2 , à domicile , les lundis à 20h30 salle Alain Mimoun à Brindas

➡ CHAMPIONNAT SAISON 2021/2022

Les clubs sont priés de fournir leur planning de lieu , date et horaire à l'AG du 28 aout si possible afin de planifier au mieux notre calendrier

CLUBS INSCRITS EN D3 A CE JOUR : (17)

CROIX ROUSSE – MIONS – CIVRIEUX 3 – TEAM BEL AIR 2 – VAULX UNITED – BOURG LES VALENCE – CCDSV 2 – DEPORTI-VAULX – SAINT FONTS 2 – COTIERE DE L'AIN 2 - VAUGNERAY 2 – MARTEL CALUIRE 4 – IRIGNY 2 – SUD AZEGUES 3 – JO-NAGE 2 –MEYZIEU- AS SOURDS VAULX EN VELIN

date limite d'inscription : D3 : lundi 31/08 , juste après l'AG du 28/08/2021 à 10H

➡ COUPES

La Ligue nous a communiqué les dates de la coupe Nationale : 26/09 ; 17/10 ; 7/11 ; 28/11 ; 19/12 et finale régionale le 09/01.

Coupes de Lyon et du Rhône :

07/11 : 1^{er} tour tirage intégral . Rappel : les perdants de la Coupe de Lyon et du Rhône pourront être reversés en coupe de l'Avenir .

12/12 : tour de cadrage afin de définir 16 qualifiés par coupe

06/02 : 1/8 finales

13/03 : 1/4 finales

10/04 : Demi-finales

15/05 : Finales

Equipes inscrites à ce jour en Coupe de Lyon et du Rhone de futsal : (37)

D1 : MUROISE/GRENAY - GOAL FUTSAL 3 – MONTCHAT – FUTSAL VAULX 2 - FUTSAL COTIERE DE L AIN - CHAVANOZ 2 – JONAGE – VENISSIEUX 2 - CALUIRE 2 – NOUVELLE GENERATION –FRANCE FUTSAL RILLIEUX

D2 : LYON 6 – VAULX EN VELIN 2 – OLYMPIQUE LYONNAIS 2 – TERNAY – VAUGNERAY – MARTEL CALUIRE 3 – CIVRIEUX 2 – MORNANT 2 – CONDRIEU 2 - SUD AZERGUES 2 – OULLINS – LENTILLY – REVOLLEE – TEAM BEL AIR- CCDSV – SAINT FONS – ALF 3 – ST GENIS LAVAL

D3 : CROIX ROUSSE – MIONS - IRIGNY 2 – VAULX UNITED – BOURG LES VALENCE - DEPORTIVAULX – MEYZIEU – ASSVV

RAPPEL : les équipes éliminées au premier tour pourront être reversées en coupe de l'avenir selon leur désir , dans le but de rehausser l'impact de cette coupe et permettre aux clubs d'effectuer plus de matches officiels .

INFO FUTSAL

Coupe coca cola FFF ; après le premier tour organisé par le district , aura lieu le tour régional LAURA le 5 septembre à Chassieu. Notre district sera représenté par Condrieu , FC Vaulx, ALF et Goal Futsal.

Le vainqueur du tournoi sera qualifié pour la finale nationale à Clairefontaine

A NOTER

L'Assemblée Générale Futsal aura lieu le Samedi 28 Aout à 10h au District de Lyon et du Rhône. (**masque obligatoire**)

Ordre du jour :

- Point sur la reprise du championnat
- Nouvelle formule des coupes
- Plateaux Jeunes-
- Coupes jeunes (U18 et U15)
- Coupes futsal ouvertes à tous les clubs du district , U13 U15 et Féminines
- Questions diverses

COMMISSION LE FOOT ENSEMBLE

Tél 04 72 76 01 09

foot-adapte@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 août 2021

Président : Joseph INZIRILLO Tel. 06 89 02 80 71

Vice-présidente : Evelyne MONTEIL Tel. 06 30 34 70 70

Secrétaire : Sandrine BORNE Tel. 06 67 19 72 05

Membres : Sonia et Mahmoud MARZOUKI – Jérôme EXBRAYAT – Jérôme HERNANDEZ (CT) – Johan GUERIN – Georges VASSIER

CD : Dr Christian BERGER-VACHON - Lydie DI RIENZO – Roland BROUAT

Adresse : District du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 Lyon

Mail : foot-adapte@lyon-rhone.fff.fr

Tel : 04 72 76 01 09 uniquement le lundi et le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

Le groupe est là pour aiguiller les clubs qui souhaiteraient intégrer des joueurs handicapés dans leur effectif ou créer une section foot adapté.

Nous répondons à leur questionnement

Nous organisons des journées de sensibilisation en salle ou en extérieur en collaboration avec le CDSA (sport adapté) et le handisport

On se déplace lors des manifestations organisées pour les clubs

On a participé à la journée d'initiation sportive de l'Olympique de Rillieux avec l'IME de Rillieux, regroupement de jeune en handicap psychique

Pour cette prochaine saison nous avons arrêtés la date du 30 septembre pour la grande journée inter handicap annuelle qui aura lieu à GIVORS

Plus une journée en salle en janvier ou février (date à définir)

D'autres projets sont en cour d'élaboration dont :

Une réunion d'information est programmée avec les clubs le **VENDREDI 24 SEPTEMBRE à 18 h 30** sur inscription préalable, vous pouvez nous écrire à l'adresse mail ci-joint foot-adapte@lyon-rhone.fff.fr

À ce jour sont inscrits les clubs suivants : FC Goal – Feyzin – Chaponnay/Marennnes – Ste Foy les Lyons – Ecully
MERCI DE VOUS INSCRIRES SI VOUS ETES INTERESSES PAR CETTE REUNION

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Tél. présidente : 06 78 61 00 66

Permanence le jeudi de 19 h à 20 h 30, O.S.V. 535 avenue St Exupéry à Villefranche sur Saône

➡ INFORMATION AUX CLUBS

L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT BEAUJOLAIS EST PREVUE LE VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021 A 19 HEURES A ST ETIENNE DES OULLIERES (salle des fêtes).

Pass sanitaire + masque obligatoires. Tout club non représenté sera amendé selon tarif en vigueur.

IMPORTANT : PENSEZ A ENGAGER SUR FOOTCLUB VOS EQUIPES U13, U11, U9 et U7 .

GROUPEMENT BREVENNE

Tél 04 78 45 57 56

brevenne@lyon-rhone.fff.fr

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30 à :

Maison des Associations - Groupement Brévenne, 1 rue Louis Martel – 2^e étage - 69630 CHAPONOST

tel : 04-78-45-57-56 mails : brevenne@lyon-rhone.fff.fr et brevenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

➡ PRESIDENT

Marc BAYET

L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT BREVENNE SE DEROULERA LE SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021 A 9 HEURES A CHAPONOST (auditorium situé dans la médiathèque, place Georges Clémenceau) : pass sanitaire + masque obligatoires. Tout club non représenté sera amendé selon le tarif en vigueur (93 €)

IMPORTANT : PENSEZ A ENGAGER SUR FOOTCLUB VOS EQUIPES U13, U11, U9 et U7 ainsi que vos équipes en Coupes de Groupement. A ce propos, quelques rappels :

- les inscriptions effectuées en Coupes à 11 de Groupement ne deviennent effectives qu'en cas d'élimination de la Coupe de Lyon et du Rhône (jusqu'en 32^e finale).
- Dans la catégorie U13, les équipes 1 sont, sauf demande contraire, automatiquement inscrites au Festival U13 et ce gratuitement. Les équipes éliminées lors des deux premiers tours du Festival sont reversées en Coupe Brévenne (sauf les équipes Label U13).

La reprise des différentes catégories s'effectuera le 11/09 en U13, le 18/09 en U11 et en U9 et le 25/09 en U7.

Les permanences au siège du Groupement reprendront le mardi 31 Août 2021.

RAPPEL : tout courrier envoyé au Groupement ne comportant pas le nom de l'expéditeur n'est pas pris en compte.

GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Tél 04 78 98 04 55

saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Présents : COUSIGNE Jean Pierre, MARTINEZ Jean, NOYERIE Patrick, POULARD Gabriel

➡ ASSEMBLEE GENERALE

Elle se tiendra le mercredi 8 septembre 2021 à 19H00 à SAINT DIDIER DE FORMANS (salle des fêtes). Présence indispensable des éducateurs, le pass sanitaire et le port du masque sont obligatoires.

GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél 04 78 84 18 48

lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

➡ SECRETARIAT

Mme Christine BLANCHARD /Jean-François BLANCHARD.

Nous vous espérons en bonne santé et bien reposé après ces vacances d'été.

La future rentrée se profile, pour vous apporter toutes les réponses à vos interrogations rendez vous pour la saison **2021-2022** à l'assemblée du Groupement qui aura lieu le **jeudi 9 septembre** à 19h chez nos amis du FC LYON au stade EBRARD. Merci d'en prendre note.

Les engagements du foot animation et des coupes du groupement se font sur **FOOTCLUB** ne pas tarder pour que nous puissions établir les calendriers au plus tôt.

Reprise des le **11 septembre** en U 13 et la semaine suivante en U9-U11 le calendrier est en ligne sur le site du District..

Mails des clubs :

ASUL : engagement d'équipes + proposition de terrain pour accueillir les festifoot.

SCBTP : proposition de terrain pour accueillir les festifoot

GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09

valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 août 2021

Membres : E. et A. MONTEIL – E CHAMOT– JJ. ETCHEVERRY – M. FOREST – B. CAPOGROSSI - J.EXBRAYAT– O.MONTEIL

Adresse : Groupement Vallée du Rhône - District de Lyon et du Rhône - 30 Allée Pierre de Coubertin - 69007 Lyon

Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Tel : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

➡ PRESIDENCE

Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 **Mail :** valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

AG groupement

L'assemblée générale de rentrée aura lieu le vendredi 10 septembre 2020 à CHAMAGNIEU club Frontonas/ Chamagnieu à 19 H 00. Salle des fêtes 2280 route de Vienne 38460 Chamagnieu à côté du stade

Présence obligatoire

Les permanences reprennent le 31/07/2021 à 17 h 00 au district

Infos :

La reprise des catégories se fera le :

U13 : 11/09/2021

U11 : 18/09/2021

U9 : 18/09/2021

U7 : 25/09/2021

Pensez à inscrire vos équipes avant le 1^{er} septembre pour que nous puissions préparer la première journée, nous rajouterons au fur et à mesure vos inscriptions

Nous démarrons dans toutes les catégories par des journées de brassage

N'oubliez pas les coupes Vallée du Rhône U13 – U15 – U17 – seniors

Vous êtes automatiquement reversés après votre élimination de la coupe du Rhône jusqu'au 32 eme de finale

Vous pouvez inscrire plusieurs équipes du moment qu'elle joue en district

Pour les U13 Vous devez obligatoirement vous inscrire pour participer à la coupe VDR



Procès-verbal du Comité Exécutif

Réunion du :	Vendredi 20 août 2021
à :	13h
Présidence :	M. Noël LE GRAET
Présents :	MME. Laura GEORGES et Hélène SCHRUB MM. Jean-Michel AULAS, Albert GEMMICH, Marc KELLER, Vincent LABRUNE, Philippe LAFRIQUE, Vincent NOLORGUES et Pascal PARENT
Excusés :	MME. Brigitte HENRIQUES MM. Eric BORGHINI, Philippe DIALLO et Jamel SANDJAK
Assiste à la séance :	M. Jean LAPEYRE

Décision relative à la mise en application des dispositions légales, au regard notamment de l'utilisation du pass sanitaire, dans le cadre de la reprise des compétitions gérées par la FFF, les Ligues et les Districts

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
Vu le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
Vu le décret n°2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021,

Vu l'article 18 des statuts de la FFF, selon lequel le Comité Exécutif « statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les statuts ou règlements » et l'article 3 des Règlements Généraux selon lequel le Comité Exécutif « peut, en application de l'article 18 des Statuts, prendre toute mesure modificative ou dérogoire que dicterait l'intérêt supérieur du football »,

Le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football,

Considérant qu'il résulte de l'article 47.1 du décret du 1^{er} juin 2021 susvisé, dans sa version en vigueur à ce jour, que la présentation du pass sanitaire est obligatoire pour l'accès aux établissements de plein air et aux établissements couverts, cette obligation, selon le décret, incombant aux participants ainsi qu'aux spectateurs,

Considérant que la FFF se doit bien évidemment de respecter les dispositions légales en vigueur et donc de veiller à ce que les compétitions qu'elle organise se déroulent dans des conditions qui garantissent la protection de la santé de toutes et tous,

Considérant que c'est dans ce contexte que la Direction des Compétitions Nationales et la Ligue du Football Amateur, en lien avec la Direction Fédérale Médicale, ont respectivement élaboré, dans le cadre fixé par la loi, un protocole de reprise des championnats nationaux et un protocole de reprise des compétitions régionales et départementales (ce dernier incluant les rencontres de Coupe de France organisées par les Ligues), étant précisé que de tels protocoles sont par définition amenés à être mis à jour au gré de l'évolution de la situation sanitaire et des éventuelles nouvelles dispositions légales qui pourraient entrer en vigueur,



Considérant qu'il est notamment rappelé, en application des dispositions légales, que le club recevant est tenu de s'assurer que toute personne qui souhaite accéder à l'installation sportive présente un pass sanitaire valide, à défaut de quoi il encourt une sanction,

Considérant qu'il est toutefois précisé dans le protocole relatif aux championnats régionaux et départementaux que lorsque l'installation sportive n'est pas clôturée et ne dispose pas d'entrée(s) permettant le contrôle des pass des spectateurs, dans ce cas l'accès du public à une telle installation n'est pas impérativement soumis à la présentation du pass sanitaire, mais bien évidemment les gestes barrières devront néanmoins être respectés (port du masque, distanciation physique, gel hydroalcoolique...), étant entendu que le pass sanitaire, même dans une telle installation, reste quoi qu'il en soit obligatoire pour les licenciés inscrits sur la feuille de match, comme cela sera détaillé ci-après,

Considérant que le Comité Exécutif décide de valider le protocole de reprise des championnats nationaux ainsi que le protocole de reprise des championnats régionaux et départementaux,

Considérant que ces deux protocoles pourront si nécessaire être modifiés en cours de saison, mais toujours dans le respect des dispositions légales,

Considérant par ailleurs que le Comité Exécutif, en complément de ces deux protocoles et concernant plus particulièrement la question de la présentation du pass sanitaire pour participer aux rencontres officielles, décide de fixer les règles suivantes, qui s'appliquent à l'ensemble des compétitions organisées par la FFF, les Ligues et les Districts :

➤ Principe fondamental

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide.

Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire.

➤ Vérification

Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide. Lorsqu'un délégué officiel est nommé sur le match, il supervise cette vérification. L'arbitre quant à lui, qu'il soit officiel ou bénévole, prend connaissance du résultat de cette vérification avant le coup d'envoi.

➤ Non présentation d'un pass sanitaire valide

Lorsqu'un licencié inscrit sur la feuille de match ne présente pas un pass sanitaire valide avant le coup d'envoi, l'arbitre doit lui interdire de participer à la rencontre et le club du licencié concerné doit donc le retirer de la feuille de match.

Si malgré le retrait de la feuille de match d'un ou plusieurs joueurs sans pass sanitaire valide, le club dispose toujours d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie (8 en foot à 11), dans ce cas la rencontre peut se tenir normalement.

En revanche, d'autres situations peuvent survenir, qui conduiront à la perte de la rencontre.

- Situation 1 – insuffisance du nombre de joueurs présentant un pass sanitaire valide

Le club retire de la feuille de match un ou plusieurs joueurs car ils ne présentent pas de pass sanitaire valide et ne dispose plus d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie : dans ce cas, la rencontre ne peut pas se tenir et le club en question perd le match par forfait (voire les deux clubs si jamais ils se trouvent tous les deux en insuffisance de joueurs pour débiter la partie).



Il est toutefois précisé que la perte par forfait de la rencontre ne sera pas prise en compte pour le calcul du nombre de forfaits entraînant le forfait général, et ce jusqu'à la date du 15 novembre 2021.

- Situation 2 – refus de jouer contre une équipe avec au moins un joueur sans pass

Un ou plusieurs joueurs ne présentent pas un pass sanitaire valide mais malgré cela le club décide de ne pas les retirer de la feuille de match et l'arbitre (officiel ou bénévole) n'interdit pas à ce ou ces joueurs de prendre part à la rencontre : le club adverse, pour des raisons évidentes de protection de la santé de ses licenciés, peut alors exceptionnellement refuser de jouer le match. Il devra indiquer explicitement sur la feuille de match le motif de son refus de jouer.

Dans cette situation, la rencontre n'a pas lieu et le club du ou des joueurs ne présentant pas un pass sanitaire valide perd la rencontre par pénalité.

- Situation 3 – déroulement de la rencontre avec un ou plusieurs joueurs sans pass

Comme dans la situation précédente, le club décide de ne pas retirer de la feuille de match un ou plusieurs de ses joueurs alors qu'ils ne présentent pas un pass sanitaire valide et l'arbitre n'interdit pas à ce ou ces joueurs de prendre part à la rencontre, mais cette fois le club adverse ne refuse pas de jouer et la rencontre a donc lieu : dans la mesure où les deux clubs et l'arbitre ont accepté le déroulement du match dans de telles conditions, alors le résultat de la rencontre ne pourra plus être remis en cause.

A ce sujet, il est décidé que dans les situations exposées ci-avant, dans la mesure où il est question de la protection de la santé des licenciés et non des conditions habituelles de qualification et de participation des joueurs, les procédures des réserves, de la réclamation et de l'évocation ne sont pas admises, étant entendu, comme expliqué dans la situation 2 ci-avant, qu'il est reconnu le droit de refuser de jouer lorsqu'au moins un joueur adverse ne présente pas de pass sanitaire valide.

Toutefois, dans le cas particulier où au moins un joueur aurait participé à une rencontre en présentant un pass sanitaire frauduleux, l'évocation sera exceptionnellement possible, dans les conditions définies aux articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux. En tout état de cause, compte-tenu de la gravité d'une telle infraction, le club fautif devra se voir infliger une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition concernée, sans préjudice des sanctions individuelles à infliger au(x) licencié(s) en cause.

De manière générale, dans toutes les situations exposées ci-avant, outre la perte de la rencontre par forfait ou par pénalité prononcée en matière réglementaire, l'instance organisatrice de la compétition, via sa commission compétente, pourra également prononcer dans le cadre d'une procédure disciplinaire toute autre sanction qui lui paraîtrait justifiée à l'encontre des clubs et/ou licenciés en cause, ainsi qu'à l'encontre de l'arbitre (officiel ou bénévole) n'interdisant pas le déroulement de la rencontre malgré le fait qu'un ou plusieurs joueurs ne présentent pas un pass sanitaire valide.

Considérant en dernier lieu que le Comité Exécutif fixe la règle suivante, propre à la Coupe de France : afin de ne pas perturber le respect du calendrier de cette compétition, aucune demande de report d'une rencontre de Coupe de France, quel que soit le motif invoqué, ne pourra être accordée, et ce dès le 1^{er} tour,

Considérant en conséquence que si un club n'est pas en mesure de présenter une équipe pour participer à une rencontre de Coupe de France à la date prévue au calendrier officiel de l'épreuve, alors il perdra cette rencontre par forfait et sera donc éliminé de la compétition.



Le prochain Comité Exécutif se tiendra le jeudi 9 septembre 2021